

Posez ces questions au téléphone ou par courriel, et notez les réponses de deux interlocuteurs côte à côte. Une réponse floue sur les sondages ou sur l'assurance vaut autant qu'un écart de prix.

No	Question posée	Bureau A	Bureau B
1	Quelle mission proposez-vous pour mon projet, et pour quelle raison ?		
2	Combien de points de sondage prévoyez-vous, et à quelle profondeur chacun ?		
3	Avec quel matériel intervenez-vous sur ce type de terrain ?		
4	Qui se charge des déclarations de réseaux avant l'intervention ?		
5	Le rebouchage des sondages est-il compris dans le prix ?		
6	Quels essais en laboratoire réalisez-vous, et sur combien d'échantillons ?		
7	Le rapport comporte-t-il un plan d'implantation et une coupe par sondage ?		
8	Sous quel délai le rapport est-il remis après l'intervention ?		
9	Que se passe-t-il si l'outil refuse avant la profondeur annoncée ?		
10	Le rapport est-il signé par un ingénieur, et sous quelle responsabilité ?		
11	Votre attestation d'assurance en cours de validité peut-elle m'être transmise ?		
12	Un déplacement ou une intervention supplémentaire sont-ils facturés à part ?		

La réponse qui compte le plus

La question 9. Un terrain avec un banc rocheux ou un ancien remblai arrête parfois l'outil avant la profondeur prévue. Un interlocuteur qui explique ce qu'il fait dans ce cas, et ce que cela change au prix, connaît son terrain.

Avant d'utiliser ce document

Ces questions servent à comprendre une offre, pas à mettre un professionnel à l'épreuve. Une réponse brève n'a rien de suspect, un bureau d'études adapte son programme au terrain et n'a pas toujours d'engagement ferme avant sa visite. Notez les réponses, comparez-les, et demandez confirmation écrite de celles qui pèsent sur le prix.

Avertissement

Ce document est un modèle d'aide et un exemple de présentation. Il n'a aucune valeur contractuelle, réglementaire ni juridique, et ne remplace ni une étude, ni un conseil professionnel. ExpertGeoTechnique.com n'intervient pas dans votre dossier et décline toute responsabilité quant à l'usage qui en est fait, aux décisions prises à partir de ces éléments et à leurs conséquences techniques, financières ou juridiques. Chaque terrain et chaque situation restent particuliers.

En cas de doute, faites toujours appel à un professionnel ou à un juriste. Un bureau d'études géotechniques pour l'étude du terrain et l'interprétation d'un rapport. Un notaire ou un avocat pour toute clause et tout acte. Votre assureur pour une démarche d'indemnisation. Votre mairie pour les questions d'urbanisme.

Votre projet demande une étude de sol

Décrivez votre parcelle et votre projet une seule fois, plusieurs bureaux d'études géotechniques vous répondent avec leur devis. expertgeotechnique.com/devis-geotechnique